

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/4

**S. A. S. SOFRALAB  
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE  
MARTIN VIALATTE**

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45

Fax : 03 26 51 87 60

Version n°02 du 30/08/02

Règles de rédaction conformes  
à la norme NF ISO 11014-1

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **CARBONATE DE CALCIUM**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

## 2 - Composition/ Information sur les composants

Formule : CaCO<sub>3</sub>

Poids moléculaire : 100,09

N ° CAS : 471-34-1

N° EINECS : 207-439-9

## 3 - Identification des dangers

Produit ne présentant pas de risque pour l'homme et pour l'environnement.

Nom du produit : **CARBONATE DE CALCIUM**

#### 4 - Premiers secours

En cas d'inhalation : Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher.

En cas de contact avec les yeux : (poussières) Irritation mécanique due aux particules du produit.  
Rincer les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant les paupières largement écartées.

#### 5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Produit non inflammable

#### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ramasser le produit par des moyens mécaniques : balai ou aspirateur

#### 7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Porter un masque antipoussière

Stockage : Dans un local sec en emballage d'origine, fermé

#### 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Aération naturelle.

Protection respiratoire : Masque anti-poussière de type P1 en cas d'empoussièremement important ou accidentel.

Protection des mains : Gants de protection. Matières conseillées : PVC, Néoprène, caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles.

Protection de la peau : Vêtements couvrants

Nom du produit : **CARBONATE DE CALCIUM**

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Poudre blanche, cristaux incolores

Odeur : Inodore

Densité relative : Aragonite : 2,93    Calcite : 2,71

Solubilité : Hydrosolubilité : quasi insoluble  
Aragonite : 15,3 mg/l à 25° C  
Calcite : 14 mg/l à 25° C

Autres solvants : Soluble dans les acides et les solutions de chlorure d'ammonium (avec dégagement de CO<sub>2</sub>)

Température de décomposition : de 700 à 900° C, 825° C (aragonite) 899° C (calcite)

## 10 - Stabilité et réactivité

Produit stable

Matières à éviter : les acides

Produits de décomposition dangereux : Néant

## 11 - Informations toxicologiques

Toxicité : aiguë

LD50, voie orale : 2000 mg/kg    Espèce : rat

Irritation : modérée (peau) - sévère (yeux)    espèce : lapin

Appréciation : la toxicité du carbonate de calcium est liée principalement à ses propriétés irritantes.

Toxicité aiguë : non toxique mais influence la dureté de l'eau

## 12 - Informations écologiques

Ecotoxicité : aiguë : Produit non dangereux pour les organismes aquatiques mais influence sur la dureté de l'eau.

Dégradabilité : abiotique : Equilibre acide/ base en fonction du pH.

Nom du produit : **CARBONATE DE CALCIUM**

### 13 - Considération relative à l'élimination

Traitement des déchets : voirie normale

Traitement des emballages : incinération contrôlée

### 14 - Informations relatives au transport

Non applicable.

### 15 - Informations réglementaires

Valeurs limites autorisées : TLV (ACGIH) 10 mg/m<sup>3</sup>

FRANCE : (1988) VME : 10 mg/m<sup>3</sup> (calcite)

ROYAUME UNI (1988) : 10 mg/m<sup>3</sup> (tot. inh. dust.) : 5 mg/m<sup>3</sup> (respir. dust).

### 16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »